

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le douze mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Assistaient à la séance tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Véronique BON PEREIRA pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

### **Adoption du compte rendu du 10 avril 2014**

Après quelques modifications opérées, à savoir :

- Suppression de la ligne 5, page 2
- Suppression des questions diverses page 5

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2014 est approuvé.

M. le Maire ouvre la séance et cède la parole au 1<sup>er</sup> Adjoint M. Dominique MILLE pour aborder les points concernant le vote des comptes administratifs, comptes de gestion 2013 et budget primitifs 2014 principal, du service d'eau et d'assainissement :

### **Compte administratif et compte de gestion 2013 du service d'eau**

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses réalisées : 37 165.58 €

Recettes réalisées : 23 503.01 €

**Soit un déficit de fonctionnement 2013 de 13 662.57 €**

#### *Section d'investissement*

Dépenses réalisées : 2 474.64 €

Recettes réalisées : 7 848.56 €

**Soit un excédent d'investissement 2013 de 5 373.92 €**

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2013 du service de l'eau.

Le compte de gestion du service d'eau dressé par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

### **Affectation des résultats du service de l'eau**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
<b>INVEST.</b>	+ 14 352.02€		+ 5 373.92 €	32 525.36 € 7 100.00 €	- 25425.36 €	5 699.42 €
<b>FONCT.</b>	30 997.47 €		- 13 662.57 €			17 331.90 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	17 331.90 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	5 699.42 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	11 638.48 €
Total affecté au C/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### **Budget primitif 2014 du service de l'eau**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif du service de l'eau

A savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 33 632.48 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 39 905.00 €

### **Compte administratif et compte de gestion 2013 du service d'assainissement**

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses réalisées : 106 734.98 €

Recettes réalisées : 107 968.35€

**Soit un excédent de fonctionnement 2012 de 1 233.37 €**

#### *Section d'investissement*

Dépenses réalisées : 56 133.43 €

Recettes réalisées : 353 982.12 €

**Soit un excédent d'investissement 2013 de 297 848.69 €**

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2013 du service de l'assainissement.

Le compte de gestion du service d'assainissement dressé par le Receveur Municipal est adopté à l'unanimité.

### **Affectation des résultats du service de l'assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
<b>INVEST.</b>	- 239 303.03 €		+ 297 848.69 €	564 190.44 € 133 078.00 €	-431 112.44€	+ 58 545.36 €
<b>FONCT.</b>	- 10 554.42 €		+ 1233.37 €			- 9 321.05 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au C/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	- 9 321.05 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- 9 321.05 €

### **Budget primitif 2014 du service d'assainissement**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif du service de l'assainissement

A savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 138 429 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 785 163.45 €

### **Compte administratif et compte de gestion 2013 du budget principal**

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses réalisées : 235 336.79 €

Recettes réalisées : 291 742.06 €

**Soit un excédent de fonctionnement 2013 de 56 405.27 €**

#### *Section d'investissement*

Dépenses réalisées : 90 664.65 €

Recettes réalisées : 210 828.75 €

**Soit un excédent d'investissement 2013 de 120 164.10 €**

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif 2013 de la commune.

### **Compte de gestion 2013 du budget principal**

Le compte de gestion du budget principal dressé par le Receveur Municipal identique au compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité.

### **Affectation des résultats du budget principal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
<b>INVEST.</b>	- 109 986.48 €		120 164.10 €	6380.00 €	-6 380.00 €	3 797.62 €
<b>FONCT.</b>	+ 267 409.82 €	+ 166 386.17 €	56 405.27 €			157 428.92 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	157 428.92 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	0 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	157 428 .92 €
Total affecté au C/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### **Budget primitif 2014 :**

M. Dominique MILLE 1<sup>er</sup> Adjoint procède ensuite à la lecture des propositions du budget primitif 2014 qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif 2014 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 434 803.92 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 348 461.62 €

### **Vote des taux d'imposition 2014 :**

Il s'en suit un débat autour de la fiscalité locale. M. MILLE rappelle que chacune des bases d'imposition fait l'objet par les services fiscaux d'une actualisation décidée chaque année par la loi de finances. Celle-ci se traduit par une augmentation automatique des bases de + 1.9 % qui a été votée par le Parlement. Il indique par ailleurs que le taux moyen de l'inflation des prix a été fixé par l'INSSE à + 0.9 %. Monsieur le Maire indique qu'il est préférable compte-tenu des investissements prévus de calquer la fiscalité sur l'inflation plutôt que de devoir faire face à un besoin important en appliquant une forte hausse en cours de mandat. Il propose donc de majorer de 1 % chacun des 3 taux de la fiscalité locale pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les taux d'imposition 2014 comme suit :

Taxe d'habitation : 10,88 %

Taxe sur les propriétés bâties : 16,26 %

Taxe sur les propriétés non bâties : 26,40 %

assurant un produit fiscal total de 100 701 euros

Vote des subventions :

Dans le cadre du budget primitif 2014, le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter les subventions aux diverses associations locales et de l'extérieur. Les montants individuels sont repris en annexe du budget.

### **Constitution de la commission « SAPIN » :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il y'a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission « SAPIN » chargée d'examiner les questions relatives à la délégation de service public du service de l'assainissement.

Cette commission est constituée notamment du Maire ou son représentant, membre de droit ainsi que de 6 membres du Conseil municipal (3 titulaires et 3 suppléants)

Titulaires :

- Pascal LEFEVBRE
- Daniel VALVEKENS
- Bernard DENIS

Suppléants :

- Dominique MILLE
- Catherine COUROUBLE
- Thierry CRAMPON

### **Questions diverses :**

Néant

### **Droits d'initiatives**

- Monsieur le Maire fait part du concert des aînés qui se déroulera le samedi 17 mai 2014 à 19 h 00 à l'église d'Aveluy. Il encourage les membres du conseil municipal à participer aux différentes manifestations organisées par les associations communales.
- Mme Catherine COUROUBLE demande quand les travaux d'assainissement route d'Albert vont continuer et si il y aura une réunion d'information des riverains. M. Pascal LEFEVBRE répond que l'on attend la réponse de l'octroi de la subvention d'Etat (DETR) par la Sous-Préfecture de Péronne et qu'il y'aura bien une réunion d'information avec les habitants concernés afin de présenter les travaux
- Mme Catherine COUROUBLE précise que la prochaine réunion de la commission « environnement » aura lieu le mercredi 14 mai 2014 et a sollicité de nouveau le courrier picard afin d'y faire paraître les différentes manifestations de la commune.
- M. Romain RICHARD demande si la date de la prochaine commission « travaux » est calée. M. Pascal LEFEVBRE répond que celle-ci se réunira le vendredi 23 mai 2014 à 17 h 00.
- M. Fabrice AUCAGOS demande si, dans les années à venir, il y'aura des containers pour les ordures ménagères Monsieur le Maire répond que le ramassage des ordures ménagères est une compétence communautaire et indique que le coût des containers a une répercussion importante sur le montant de la taxe d'ordures ménagères. Il ajoute que le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot n'envisage pas dans l'immédiat cette hypothèse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.